

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 2 - Enseignements fondamentaux (obligatoires)	Méthodologie d'analyse des mobilités (1)	25				25		CC	oral*			1
	Climat et environnement (2)	25				25		CC**	oral*			1
	La ville durable : systèmes et représentations	25				25		CT écrit 2h	oral*			1
TOTAL UE		75				75	15					3

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
UE 4 – Outils	- langue (obligatoire)		25			25	Pas d'ECTS mais conser vable					1	
	. Anglais							CC de traduction et d'expression écrite	oral				
	. Allemand							CT écrit 2 h					
	. Espagnol							oral					
	-50h d'ens. au choix selon parcours :		50			50	Pas d'ECTS mais conser vable					2	
	. Epistémologie & méthodologie :												
	Analyse des Images	12.5				12.5		CC	Dossier à rendre				
	Représentations de la temporalité	12.5				12.5		CC	oral				
	Représentations sociales	12.5				12.5		CT écrit 1 h (lors du dernier cours)	oral				
	Représentations de l'espace	12.5				12.5		CC	oral*				
	. Informatique :												
	Techniques de recherches en SHS : documentation et rédaction de mémoire bibliographique			25			25		CC				
	Projets encadrés : statistiques multivariées			25			25		CC	oral*			
	Projets encadrés : Systèmes d'Information Géographique			25			25		CC	oral*			
	Production et gestion de données spatialisées	25					25		CC	oral*			
. Recueil d'information et techniques de documentation :													
Editions critiques de textes et de documents	25					25		CC	oral				

	Techniques de documentation (archives et images)	12.5				12.5		CC	oral			
	Techniques d'entretien et d'observation	25				25		CT écrit 2 h				
TOTAL UE		75				75	15					3

TOTAL S1		150				150	30					6
-----------------	--	------------	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

SEMESTRE 2

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 1 – Travail d'études et de Recherches	Mémoire					150	25	Suivi et soutenance				5
TOTAL UE						150	25					5

UE	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval 1 ^{ère} session ⁽¹⁾	Type éval 2 ^{ème} se. ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
UE 3 – Options (deux au choix)	Risques climatiques (1)	25				25		CC	oral*			0.5
	Variabilité climatique (2)		25			25		CC	oral*			0,5
	Analyse exploratoire des données (3)	25	25			50		CC	oral*			0,5
	Enseignements non validés dans l'UE4 Outils du semestre 1	25				25		Selon dispositions propres à chaque discipline				0,5
	Enseignements disciplinaires non choisis dans la mention, dans une autre mention de ce master, ou d'un autre master (dans la limite de la compatibilité de l'organisation des emplois du temps et des épreuves d'examens et après accord du responsable pédagogique)	25				25						
TOTAL UE		50				50	5					1

TOTAL S2						200	30					6
-----------------	--	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

(1) Cours ouvert aux étudiants du M1 « Cultures, sociétés, espaces : Mondes modernes et contemporains ». Ce cours est mutualisé avec le Master 1 « Sciences de la Terre », mention « Environnement-Terre-Evolution » (spécialité « Sciences de l'environnement »).

(2) Cours ouvert aux étudiants du M1 « Sciences de la Terre », mention « Environnement-Terre-Evolution ».

(3) Cours ouvert aux étudiants du M1 « Cultures, sociétés, espaces : Mondes modernes et contemporains ». Ce cours est mutualisé avec le Master 1 « Economie et gouvernance des territoires » (Master mention Sciences Economiques)

* A l'exception de l'UE1 – TER, les évaluations de septembre pour la géographie se feront sous forme d'un oral par UE.

** En Climat et environnement, il est prévu en octobre un examen écrit avec un coefficient de 0.1

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/> (UFR, écoles, Instituts /UFR / documentation /référentiel LMD). Les modalités de contrôle des connaissances propre aux M1 de Sciences Humaines et Sociales sont précisées ci-après. Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004. Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen :**

En règle générale, pour les différents parcours M1 de la mention, le contrôle des connaissances donnera lieu à l'organisation de deux sessions d'examen :

Première session : Janvier pour le semestre 1 et avril pour le semestre 2

Deuxième session : juin pour le rattrapage des deux semestres.

Les inscriptions pédagogiques aux examens, distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires. Elles ont lieu courant octobre (bureau 164, 1^{er} étage). Les dates précises sont communiquées par voie d'affichage.

Quant au directeur de recherches, il est indispensable d'en trouver un avant la fin du mois d'octobre. Il est rappelé que les étudiants qui n'ont plus que le mémoire à soutenir doivent aussi impérativement procéder à l'inscription pédagogique.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

CAPITALISATION

D'une session à l'autre

Si un semestre n'est pas obtenu :

- UE acquises : les enseignements les constituant ne peuvent être repassés.
- UE non acquises : tout enseignement dont la note est $< 10/20$ devra être repassé.

Si l'année n'est pas obtenue :

- Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
- Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre

Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2^{ème} session après compensation entre les 2 semestres, tous les éléments ayant une valeur en Crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est $\geq 10/20$. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés.

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre et entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est $\geq 10/20$. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est $\geq 10/20$.

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de « Cultures, Sociétés, Espaces : Mondes modernes et contemporains »** est délivré au terme de la 1^{ère} année de Master.

Précisions :

REGIME SPECIAL

Pour les étudiants salariés, les modalités de remplacement des épreuves de contrôle continu seront définies par les responsables pédagogiques en fonction de la nature des enseignements.